Prades-sur-Vernazobre

Prades Infos

Numéro 7

Table des matières

Mot du Maire	1
Fin des travaux d'enfouissement des réseaux	2
Travaux de voirie	2
Multi-services	3
Rencontres	3
Bibliothèque : Premier bilan	3
Festivités	4
Passage du Père Noël :	4
Les Encombrants	4
La Fibre – Mieux comprendre	5
Entreprendre des travaux :	6
Animaux domestiques	7
Quelques informations utiles	8

Retrouvez toutes les informations de la commune sur :

Son site internet :
http://prades-sur-vernazobre.fr

Sa page facebook :
Mairie de Prades-sur-Vernazobre

L'application Panneau Pocket

Mot du Maire

Chères Pradéennes – Chers Pradéens

Comme chaque fin d'année depuis que vous m'avez élu en tant que Maire de notre belle commune, je viens faire un point sur les actions menées, les différents travaux d'entretien et de sécurisation, les nouvelles animations et surtout les projets qui se concrétiseront durant l'année 2024, tout cela bien sûr avec l'aide et l'accord de mon Conseil Municipal.

Notre important projet de sécurisation du village est toujours en cours. Le local des services techniques est terminé depuis plus d'un an, ainsi que l'enfouissement des réseaux secs de la Grand'Rue. Avec du retard sur les prévisions, la réfection de la traversée devrait se faire en 2024. Pour ceux qui penseraient que le Maire et son Conseil Municipal se sont endormis, ce n'est pas le cas, car avant d'entrer dans la phase de réalisation, l'étape administrative nécessite un état des lieux, l'évaluation des besoins, les solutions techniques pour y répondre, l'évaluation du coût, le montage des dossiers de demandes de financement auprès de nos partenaires. Ces étapes invisibles aux yeux du public sont très longues, avec des imprévus, mais notre désir de réussite et notre pugnacité vont nous permettre d'y parvenir.

2024 devrait voir la rénovation d'une partie de notre mairie avec l'aménagement du bureau de notre secrétaire et la mise aux normes en accessibilité des toilettes.
Le travail administratif demandé de plus en plus par un Etat qui se décharge en alourdissant notre emploi du temps, avec le respect que l'on doit à nos administrés, nous amène à doter Claire d'un outil de travail plus efficace et agréable, pour effectuer pleinement sa fonction, aussi le cabinet d'architecte Plaire a été choisi pour établir les plans de nos futurs projets qui comprennent également la bâtisse place du four à pain et le multiservice.

Les travaux d'entretien, les animations habituelles ainsi que les nouvelles vont garder ou prendre leur place. Malgré un contexte anxiogène, car depuis mon élection les années passent et les drames et crises se succèdent, je ferai tout avec mon Conseil Municipal mais également avec les bénévoles et les employés, qui œuvrent au quotidien pour le bien être des administrés, de conserver cette richesse humaine et locale.

En effet notre commune rurale peut être fière de son patrimoine, de ses paysages, de la qualité de ses vins qu'elle produit et de ses habitants qui contribuent au mieux vivre ensemble. Avec mon équipe je continuerai à mettre tout en œuvre pour créer du lien, encourager les personnes à travailler ensemble en tirant partie des compétences de chacun.

Sur le territoire de Sud Hérault et même au-delà, Prades est connu pour son dynamisme, la renommé de ses vins, ses festivités.

En vous proposant une bonne lecture de ce Prades Infos, Pradéens et Pradéennes, je vous souhaite à tous au nom de nos agents de la commune et du Conseil Municipal de Joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le samedi 13 janvier à 18h30 à la salle des associations à l'occasion de la présentation de mes vœux.

Votre Maire, Jean-Marie Milhau

Fin des travaux d'enfouissement des réseaux

Prévue avant de commencer les travaux de sécurisation de la Grand'Rue, la première partie du projet qui concerne la construction de la bâtisse du local technique et l'enfouissement des réseaux secs de la place de la mairie jusqu'à celle du four à pain, est en train de se terminer.

La deuxième partie du projet qui concerne les travaux de la sécurisation de la traversée de la commune est prévue pour 2024.

En effet l'inflation nous a obligé à revoir le financement et ainsi provoqué du retard dans l'avancement de ce grand projet.

Travaux de voirie

Chemins communaux :

L'entretien des chemins communaux, comme chaque année, est effectué par l'entreprise Loubes.

Rue de la Forge :

Ayant obtenu un avis favorable à notre demande de subvention départementale pour la réfection de la rue de la Forge, les travaux concernant la première phase ont été réalisés par l'entreprise Colas au cours du mois de septembre.

La seconde phase, afin de terminer la rue, est prévue courant 2024, en même temps que la réfection du chemin Les Mourrelous pour lequel nous avons également obtenu une subvention de 21 700 €.

Ralentisseurs route de Cessenon :

Malgré la pose d'un radar pédagogique, la vitesse réglementaire à l'entrée du village route de Cessenon n'étant pas respectée par de nombreux véhicules, il était indispensable de réagir pour la sécurité des personnes.

Cette méthode a été choisi aussi efficace et moins pénalisante que des plateaux traversants.

Pour 2024, la même opération est prévue route de Saint-Chinian.

Evidemment tous ces projets réalisés et les futurs ne seraient pas possible sans nos partenaires que nous remercions une nouvelle fois.

Multi-services

A compter de ce samedi 23 décembre, l'épicerie fonctionnera en régie.

Ce changement va nous permettre de vous proposer l'accès aux produits d'Intermarché aux mêmes tarifs que le magasin de Saint-Chinian. Alors n'hésitez plus et venez rendre visite à Laëtitia Barrau qui remplace Catherine Perez à qui nous souhaitons un bon rétablissement.

Vous pouvez également la contacter au 04.67.38.24.66 ou encore par mail multiservicesprades@gmail.com

Rencontres

Christine Escande, conseillère municipale, accompagnée de Anne Culioli ont instauré un lieu d'échanges et de rencontres depuis le mois d'octobre.
Ils permettent, autour d'un thé ou d'un café agrémenté de pâtisserie, d'échanger des idées, des recettes de cuisine, de partager des lectures, des souvenirs ou des moments de joie.
Ces moments de partages, qui font le bonheur des participants de tout âge, auront lieu les **premiers jeudis du mois** de 14h30 à 17h00 à la salle des associations.
Venez rejoindre cette chaleureuse ambiance aux dates suivantes pour ce qui concerne le premier trimestre 2024 : 04 janvier, 08 février et 7 mars.

Premier bilan positif pour notre Bibliothèque

Belle réussite pour l'ouverture depuis 1 an de la bibliothèque sous la responsabilité de Noémie Cavrois, Elue municipale, Stéphanie Petit et nos 5 bénévoles.

Elle compte à ce jour 65 lecteurs et ce nombre est en perpétuelle progression.
La bibliothèque propose 1650 livres en fond propre et en 6 langues grâce au don de la population et des autres bibliothèques, 580 livres en prêt par la médiathèque départementale de Bayssan.

Sept animations ont été proposées (Halloween, Noël, Carnaval, Haïkus, Origami, Pop-up et collages) ainsi que huit ateliers cet été proposant de multiples activités.

Actuellement nous proposons une puzzle party ou durant les permanences vous pouvez venir emboîter quelques pièces.

Alors n'hésitez pas à venir pousser la porte pour pouvoir trouver de quoi satisfaire votre fringale de lecture. La bibliothèque est ouverte le Mardi de 17h à 19h et le Samedi de 10h à 12h.

Festivités

L'été fut festif comme chaque année avec des soirées organisées par des associations pradéennes, Cagn'Art, Prades Créatif et la fête votive traditionnelle du mois de juillet et sa clôture fin août par le comité des Fêtes de Yoan.

Le jeudi 12 octobre nous avons accueilli l'artiste occitan Joanda et la comédienne Penelope Marcin qui ont mis en lumière l'histoire et le patrimoine de Prades-sur-Vernazobre. Un spectacle qui a guidé les visiteurs dans les rues millénaires du cœur de village autour de tableaux inattendus.

On y a découvert l'incroyable philosophie des troubadours de la région, les sages secrets des cathares occitans, le faste du plus grand vignoble du monde, les légendes des animaux totémiques héraultais, la richesse du patrimoine bâti, les marques de la langue occitane, l'intimité des histoires locales…

Ce rendez-vous a permis de (re)découvrir le patrimoine du village lors de cette balade à thème, entre chansons et saynètes. Un goûter convivial pour déguster quelques spécialités du pays fut offert pour clôturer ce bel événement.

Cette action, en partenariat avec la mairie de Prades, était financée par la CFPPA du département de l'Hérault (Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie), et le spectacle fut adapté aux séniors (pauses régulières).

Passage du Père Noël dans notre village :

Le samedi 16 décembre après-midi était exceptionnel à la salle des associations.
Dès 14h00 les enfants présents ont pu décorer l'arbre de Noël et participer à des jeux et animations sous un beau soleil. A 15h00 dans la salle bien préparée en son et lumière par Frédéric. C'est Adrien et Asun qui ont replongé les petits et les grands avec délice dans le monde du rêve grâce à des histoires et des chansons venus tout droit du Pays des lutins.
Après un bon goûter fait de gâteaux et friandises préparés par Sophie, le Père Noël qui est bien arrivé à l'heure a distribué des cadeaux aux enfants présents comblant tout le monde en annonçant le début de cette période magique de Noël.

Les Encombrants

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

La commune propose le service « débarrât d'encombrants » et suite à diverses demandes nous venons vous apporter les précisions sur ce qui vous est proposé.

Seront ramassés uniquement les encombrants intérieurs soit :

- Meubles (table, chaises, armoire...)
- Matelas et sommiers
- Appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...)

Certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants :

- Gravats, qui doivent être amenés en déchetterie
- Déchets verts (herbe tondue, branchages ...) doivent être déposés en déchetterie
- Pneus usagés, qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste
- Bouteilles de gaz, qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte
- Véhicules à moteur (carcasse de voiture), qui doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, merci de prendre contact avec le secrétariat, **suffisamment à l'avance** pour l'organisation du service technique. La présence du demandeur lors du ramassage est nécessaire afin d'aider au chargement.

La Fibre – Mieux comprendre

« Il apparait que votre raccordement n'arrive pas à aboutir malgré que votre logement soit bien éligible à la fibre. »

L'établissement et le fonctionnement du réseau Hérault Numérique nécessitent la présence de différents acteurs et impliquent pour chacun d'entre eux des responsabilités distinctes.
Hérault Numérique constitue la dénomination du Réseau Très Haut Débit qui est construit, commercialisé et exploité par Hérault THD.

En tant **qu'Autorité Délégante, le Conseil départemental de l'Hérault** a les responsabilités suivantes :
- **Suivre et contrôler** Hérault THD dans **l'exécution des missions qui lui ont été déléguées** dans le cadre de la convention de délégation de service public.
- **Contrôler le respect des clauses et objectifs** du cahier des charges de la délégation de service public et de ses indicateurs au travers des comités de pilotage, des rapports trimestriels et annuels.

En tant que **Délégataire, Hérault THD**, a la responsabilité d'assurer la c**onception, la construction, la commercialisation et l'exploitation** du réseau Hérault Numérique.
Les opérateurs grand public, ou Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) sont eux, les garants auprès des usagers, de la **bonne réalisation des raccordements et de la qualité des services souscrits**.

Dans le cadre de votre souscription à un abonnement fibre optique, vous avez passé une commande auprès d'un opérateur grand public.

Celui-ci a pour responsabilité d'assurer votre raccordement.

En cas de difficulté, **il a pour obligation contractuelle de signaler au délégataire,** tout problème rencontré lors des tentatives de raccordement (infrastructures indisponibles, fourreaux bouchés, cassés…).
Si le technicien venu vous raccorder n'a pas fait remonter ces informations, il est impossible pour le délégataire d'intervenir ou de trouver une solution.

À noter que les infrastructures d'accueils empruntées sur le domaine public peuvent être la propriété de différents acteurs (Orange, Mairie…)
A ce titre, le délégataire Hérault THD ne peut garantir les délais de réparation.

Pour tous les cas de figure rencontrés, votre opérateur grand public doit rester votre interlocuteur privilégié. **Lui seul est en capacité de vous fournir un délai d'intervention.**

Nous vous conseillons de le relancer régulièrement afin de vous assurer que toutes les actions nécessaires à la résolution du problème ont bien été communiquées à Hérault THD.

Vous avez également la possibilité de faire remonter le dysfonctionnement à l'ARCEP par le biais du lien suivant : https://jalerte.arcep.fr/.
Aussi, en cas de litige rencontré avec votre opérateur, veuillez trouver le lien des recommandations de l'ARCEP :
https://www.arcep.fr/demarches-et-services/utilisateurs/particuliers-comment-resoudre-un-litige-avec-votre-operateur.html

Pour tout autres questions, nous vous invitons à consulter notre la Foire Aux Questions ainsi que celle de notre délégataire via les liens ci-dessous :
https://numerique.herault.fr/1121-foire-aux-questions.htm
http://www.xpfibre.com/faq.html

Pour déclarer une nouvelle construction : https://xpfibre.com/particulier#construction

Vous souhaitez entreprendre des travaux :

Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ?

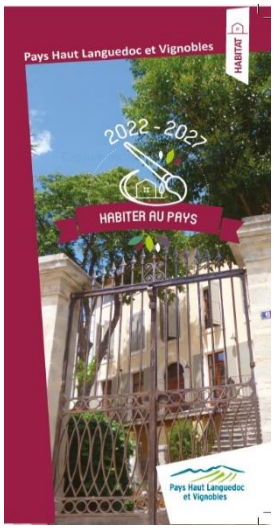

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles porte une politique de l'habitat depuis 2007. Un Programme d'Intérêt Général est en cours et permet d'aider les propriétaires occupants (sous condition de ressources) et les propriétaires bailleurs à améliorer leur logement.

Les 4 axes d'intervention de ce programme sont :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Lutter contre le logement indigne
- Adapter le logement aux personnes en perte d'autonomie
- Développer le logement locatif

Cette subvention est cumulable avec les subventions dans le cadre de « Colorons le Pays », de la Fondation du Patrimoine.

Contact : 04 67 38 11 10

Vous avez un projet de ravalement de façade ?

En complément de la politique de l'Habitat le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans une opération façade depuis 2008. La communauté de communes Sud Hérault participe au financement des travaux ainsi que le conseil départemental de l'Hérault et la région Occitanie. Le périmètre d'intervention consultable en mairie ou auprès du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Pour être éligibles les immeubles doivent :

- Etre dans le périmètre
- Avoir une ou des façades visibles de l'espace public
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels et respecter le cahier des charges de l'opération

Cette subvention est cumulable avec les subventions Anah, et Fondation du Patrimoine. Les propriétaires éligibles aux aides Anah peuvent bénéficier d'une majoration de subvention.

Contact : 04 67 38 11 10

Vous avez un projet de rénovation de façade ?
Le Pays peut vous aider

Colorons le Pays

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles accompagne les propriétaires dans le cadre de l'amélioration de l'habitat. Au-delà du Programme d'Intérêt Général « Habiter au Pays », l'opération **« Colorons le Pays » est mise en place pour traiter les façades des immeubles anciens.**

Conditions générales

- L' immeuble doit être compris dans le périmètre défini par la commune,
- Sa façade doit être visible de l'espace public et traitée dans son intégralité.
- Les travaux doivent respecter le règlement de l'opération « Colorons le Pays » qui préconise la mise en œuvre de techniques traditionnelles adaptées au bâti ancien.

Attention ! Ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit accepté.

Aides

Possibilité de cofinancement de la Fondation du Patrimoine, aide à l'amélioration de l'habitat. Pour solliciter une aide, prenez contact avec **la mission Habitat au 04 67 97 38 60**

Financement

Hérault · Grand Orb · Sud Hérault

PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
1, rue de la voie ferrée - 34360 Saint-Chinian
Tel : 04 67 97 38 60
Courriel : habitat@payshlv.com

Copyright : Photos Pays HLV Anne Gallibert - Document non contractuel soumis à modifications sans préavis (2018) - Par précaution environnementale, nous utilisons du papier 100% recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

Ne pas démarrer les travaux avant d'avoir l'accord de subvention.

Vigilance !

Tout propriétaire faisant l'objet d'un démarchage doit le signaler à la mairie ainsi qu'à la gendarmerie la plus proche de son domicile.

Aucun démarchage lié à ces dispositifs

Pour toutes questions juridiques concernant le logement, locataires ou bailleurs, l'ADIL met un numéro à votre disposition pour vous aider :

04 67 55 55 55 le second vendredi de chaque mois de 9H à 12H30.

<u>Besoin d'un conseil architectural ?</u>

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement vous reçoit sur rendez-vous les derniers vendredis de chaque mois au 01 rue de la voie ferrée dans les locaux du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Tél :04 99 133 700

Animaux domestiques

En plus des deux plaintes en gendarmerie pour agressions par morsures de chiens, nous rappelons que les aboiements, dégradations, déjections, intrusions, vagabondages de nos animaux peuvent être à l'origine de troubles du voisinage. Ces faits engagent la responsabilité civile, voire pénale du détendeur de l'animal incriminé.

A ce titre nous vous rappelons que par arrêté en date du 27 octobre 2015 il est interdit de laisser vagabonder vos animaux domestiques.

Mairie de
Prades-sur-Vernazobre

Ouverture au public
du mardi au vendredi
de 9h à 11h45.

Tel : 04 67 38 04 83

mairie@prades34360.fr

Multiservice
Agence Postale Communale

Ouverts du lundi au samedi
de 9h à 12h.
Tel: 04 67 38 24 66
multiservicesprades@gmail.com

Pour vos commandes :

Pour la boulangerie, les commandes sont à passer la veille pour le jour ouvré suivant.
Pour la boucherie et l'épicerie, les commandes sont à passer les mercredis et les samedis pour une livraison le jour ouvré suivant.

Votre bibliothèque :

Les bénévoles de notre bibliothèque municipale vous accueillent, les mardis de 17h00 à 19h00 et samedis de 10h00 à 12h00.

https://www.facebook.com/Bibliotheque.PradesSurVernazobre

Quelques informations utiles

Changement de notre adresse de courriel de contact :

Pour une meilleure gestion de courriels, notre messagerie évolue et devient : **mairie@prades34360.fr**

Pensez dès à présent à la remplacer dans votre fichier « contacts ».

Réservation tables & chaises :

Les administrés de Prades-sur-Vernazobre ont la possibilité de réserver des tables, chaises et bancs gracieusement en réservant, **suffisamment à l'avance** pour l'organisation avec l'agent technique, par téléphone ou par mail auprès du secrétariat de mairie.

Déchèteries :

Les horaires des déchèteries de Pierrerue et Quarante sont identiques toute l'année : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, le dimanche de 9h à 12h.

Urbanisme :

Pour vos dossiers d'urbanisme rendez-vous sur le lien suivant :

https://sudherault.geosphere.fr/guichet-unique/Login/DossierProjet

Sud Hérault :

Retrouvez toutes les informations de notre communauté de communes sur leur site internet : https://www.cc-sud-herault.fr

Eau et assainissement

En cas de fuite d'eau ou de problème d'assainissement, contactez-le

Sivom Orb et Vernazobres :

04 67 93 60 70

Eclairage public

En cas de panne, notez le numéro inscrit sur le poteau et téléphonez au :

0800 39 18 48
(appel gratuit)